

# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Tél. 01 43 29 66 70

Télécopie : 01 44 07 07 44

E-mail : spp@spp.asso.fr

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 5 JUILLET 2016

*Présents* : P. Aloupis - B. Ang - J. Angelergues - J-L. Baldacci - C. Baruch - P. Blayau – M-C. Camus-Delage - E. Castells-Mourier - P. Cauvin - E. Chauvet - D. Cupa - E. Dahan-Soussy - P. Denis - A. Faure-Bismuth - N. Franck - A. Gibeault – V. Kapsambelis - C. Lechartier-Atlan - I. Martin-Kamieniak – F. Moggio - D. Ribas - A. Rosenberg - H. Suarez-Labat

*Excusé (représenté)* : F. Seulin

*Invités présents* : E. Birot - B. Chervet - F. Coblence – D. Kaswin-Bonnefond - V. Kapsambelis - A. Gibeault - J. Schaeffer -M. Vincent

*Invités excusés* : E. Chervet - L. Danon-Boileau - C. Saint-Paul Laffont - A. Sitbon - M. Vautherin-Estrade

*Invité pour le point 7* : M. Barhi – Expert-Comptable

*Invité pour le point 5 (Département d'archives)* : T. Bokanowski

Le point 7 ayant été traité en premier afin de libérer M. B. Bahri, le CA reprend après son départ son ordre du jour :

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 3 mai 2016**

*Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans modification.*

### **2/ Demandes d'agrément**

Une demande d'agrément d'AAeF au titre de membre adhérent, à jour du paiement de ses droits, est soumise au CA : Gabrielle Viennet.

*En l'absence de réserve circonstanciée par courrier des membres ou de la part des membres du CA, la demande est agréée.*

### **3/ Revue Française de Psychanalyse. Election du directeur : invitation du candidat (F. Coblence). Présentation de la candidature, discussion, vote.**

Françoise Coblence postule pour un second mandat afin de poursuivre le travail entrepris pendant 4 ans : en gardant la même équipe et le même rubriquage, la même répartition des numéros. La chute des abonnements et de la vente au numéro s'est poursuivie, mais de façon limitée (les abonnements des membres de la SPP et les abonnements en France sont restés stables). Les rapports avec les PUF sont bons et toute l'équipe de la RFP souhaite poursuivre le travail partagé. Grâce à la diffusion des arguments de numéros à venir sur le site, de nouveaux auteurs ont pu être sollicités et publiés ; cette politique d'ouverture se poursuivra. Un séminaire d'écriture clinique destiné aux AeF vise à aider de nouveaux auteurs. L'articulation avec les Monographies et Débats sera renforcée. Une collaboration plus étroite avec la Bibliothèque S. Freud est souhaitée. F. Coblence souhaite que soient réétudiés les liens avec le PEP Archives et renforcer la publication dans la RFP d'articles internationaux.

L'idée de diminuer le volume annuel de la revue pour diminuer les coûts et le prix de vente, afin de stimuler ces ventes est envisagée, mais elle présente aussi des risques.

*Françoise Coblençe est élue à l'unanimité pour un second mandat de quatre ans (vote à main levée).*

#### **4/ Bibliothèque S. Feud. Election du directeur du comité de la BSF : invitation du candidat (M. Vincent). Présentation de la candidature, discussion, vote.**

Michel Vincent remercie le précédent CA pour son soutien et souhaite poursuivre avec le comité de la BSF le travail entrepris. Il souligne la qualité du travail de Cécile Marcoux et de son équipe. Les présidents des groupes régionaux ont demandé que la bibliothèque S. Freud puisse être ouverte certains samedis, à l'occasion de manifestations scientifiques. Cela demanderait un renfort en personnel qui devra être étudié avec le bureau de la SPP. Comme l'a évoqué F. Coblençe, une collaboration renforcée avec la RFP démarre.

*Michel Vincent est élu à l'unanimité pour un second mandat de quatre ans (vote à main levée).*

#### **5/ Département d'archives et d'histoire. Nomination du nouveau directeur : invitation du candidat (T. Bokanowski). Présentation de la candidature, discussion, approbation.**

Thierry Bokanowski a été sollicité par Denys Ribas pour prendre la responsabilité de ce département. Il a été l'auteur d'un texte (édité en français et en anglais) « Brève histoire de la SPP » rédigé à la demande du président de la SPP, Jean Cournut, et remis à chaque congressiste lors du congrès de l'API de 2001 à Nice. Deux collègues seconderont T. Bokanowski : Anne Ber-Schiavetta, une ancienne historienne et Caroline Texier-Desportes qui porte un intérêt personnel à l'histoire de la SPP car elle appartient à la famille d'un de ses fondateurs, Georges Parcheminey (1888-1953). Le travail sur le site de cette équipe a déjà démarré et T. Bokanowski en donne les grandes lignes : une mise en ordre s'impose, entre « archives » et « histoire » pour rendre accessibles les nombreux documents qui s'y trouvent. Des « pépites » s'y trouvent ; elles doivent être classées pour être utilisables par les membres.

Un inventaire des archives sera établi (en trois sections : avant 1950, entre 1950 et 1977, après 1977) et certaines archives encore dans des cartons seront examinées, en lien avec les Archives Nationales.

Pour l'histoire, un tri doit être fait entre les textes historiques concernant la SPP et des textes personnels de collègues qui y sont mêlés.

*La nomination de Thierry Bokanowski est approuvée par le CA à l'unanimité (vote à main levée).*

#### **6/ Colloque René Diatkine. Nomination du responsable scientifique : invitation du candidat (P. Denis). Présentation de la candidature, discussion, approbation.**

Paul Denis souhaite accomplir un second mandat ; il rappelle les thèmes des trois dernières années et donne le programme du prochain colloque, consacré à « la sublimation ». Il ne souhaite pas modifier la formule que nous devons à René Diatkine d'un colloque de membres, en nombre relativement limité. Entre 110 et 120 personnes ont participé à ce colloque qui ne couvre pas tout à fait ses frais, mais engendre un déficit limité.

*La nomination de Paul Denis comme responsable du colloque René Diatkine est approuvée par le CA à l'unanimité (vote à main levée).*

#### **7/ Politique de financement :**

Information sur les finances de la SPP. Décision sur la contraction d'un nouvel emprunt. Vote.

Décision sur l'évolution du prêt principal. Vote.

Convocation d'une assemblée générale convoquée à titre extraordinaire. Vote.

Invitation de M. B. Bahri.

Pour introduire la discussion, Denys Ribas rappelle les motifs qui font envisager un nouvel emprunt : surcoûts du chantier, liés à la nécessité de travaux complémentaires, et frais

d'équipement qui, pour une part sont liés à la vétusté du mobilier et à l'adaptation au nouvel espace, mais aussi d'autres frais qui auraient été nécessaires pour la SPP indépendamment du déménagement vers la rue Daviel. Pour faire face à ces nouvelles dépenses, la générosité des contributions volontaires des membres ayant été insuffisante, il avait été prévu de contracter un emprunt complémentaire de 300.000 € afin de conserver une trésorerie suffisante pour faire face aux dépenses en cours, aux charges et plus particulièrement pour assurer le paiement des salaires de notre personnel. Pour l'année 2015 et pour les premiers mois de 2016, il fallait régler à la fois l'emprunt des nouveaux locaux et le loyer des anciens. Les surcoûts, liés à la nécessité de travaux complémentaires et à l'adaptation des équipements aux nouveaux locaux, se sont avérés plus onéreux que prévus (par exemple pour la bibliothèque S. Freud).

Denys Ribas rappelle que si tous les membres avaient répondu aux deux appels à dons et cotisations volontaires, l'emprunt n'aurait pas été nécessaire ; il ajoute qu'il a personnellement écrit en juin dernier à 250 membres non donateurs pour solliciter leur contribution.

Nous avons contacté la Société Générale pour ce nouvel emprunt et lui avons également demandé de renégocier notre emprunt principal dont le taux paraissait élevé aujourd'hui (2,95). Nous avons également interrogé la banque LCL (Le Crédit Lyonnais) et aussi un établissement bancaire spécialisé dans l'économie solidaire et le secteur social : la Banque Populaire Rives de Paris. La Banque Populaire Rives de Paris est une agence « grands comptes » qui ne serait intéressée que par la reprise de l'ensemble des emprunts (emprunt principal et emprunt complémentaire de 300.000 €).

La Société Générale avait « verrouillé » notre emprunt avec une pénalité – une soulte – de 77.260€ en cas de remboursement anticipé. La Société Générale avait déjà exigé pour nous soutenir dans notre achat une hypothèque sur la rue Vauquelin, alors qu'il existait pourtant déjà une garantie de prêteur de deniers.

La Banque Populaire Rives de Paris nous proposait un taux nominal de 1,40 sur 10 ans et 1,80 sur 15 ans. Mais cette proposition supposerait, pour se libérer des engagements antérieurs, de solder la soulte de la Société Générale (77.260 €) et de contracter une nouvelle hypothèque (+ environ 4.000 € de frais de dossier).

La sagesse paraissait commander de rester à la Société Générale (pas de soulte à verser), malgré son refus de toute renégociation du taux de notre emprunt sur 16,5 ans, et d'y contracter l'emprunt complémentaire de 300.000 €. Il resterait possible de renégocier ultérieurement l'emprunt principal sur la base d'un taux de 2,56 sur une durée ramenée à 15 ans. Malgré la différence de taux entre la Banque Populaire Rives de Paris et la Société Générale, et compte-tenu du jeu des pénalités, la renégociation sur la base de 2,56 faisait gagner environ 100.000 €, alors que la proposition de la Banque Populaire Rives de Paris – alourdie par la soulte de la Société Générale – ne rapporterait que 92.749 €. C'est le choix que le bureau voulait soumettre au conseil d'administration, avec la proposition de rester à la Société Générale.

Nous avons alors appris qu'après LCL (via INTERFIMO), qui refusait de nous prêter 300.000 €, au vu de notre déficit d'exploitation sur trois ans consécutifs, la Société Générale refusait à son tour de nous prêter ces 300.000 € pour le même motif.

Par contre, la Banque Populaire Rives de Paris nous a donné une première réponse positive au vu de l'ancienneté de notre association et de la mobilisation de ses membres pour la contribution volontaire. Le comité de crédit des Banques Populaires doit valider l'offre dans les jours qui viennent, comme le lui recommande la Banque Populaire Rives de Paris.

En l'état, il ne reste donc plus que la proposition de la Banque Populaire Rives de Paris, sous réserve de sa confirmation par le comité de crédit.

Il est donc demandé aujourd'hui au conseil d'administration de valider l'offre de la Banque Populaire Rives de Paris sur 15 ans ; cette offre conduit à une augmentation limitée des mensualités (durée de l'emprunt plus courte) = + 3.762 € par an. (Rappel : gain de 92.749 € par rapport à l'actuel, au bout des 15 ans).

Dans le budget prévisionnel, il avait été prévu et voté lors de la dernière assemblée générale ordinaire, le 13 mars 2016, un emprunt « théorique » de 300.000 €, à un taux nominal qui avait été évalué par prudence à 3.

Il s'agit donc pour le conseil d'administration de valider le passage à la Banque Populaire Rives de Paris pour l'emprunt principal – sur 15 ans – et de valider l'emprunt complémentaire sollicité auprès de la même Banque Populaire Rives de Paris pour une durée de 10 ans, au taux nominal de 1.40 (la durée de 10 ans est plus avantageuse et elle correspond pour une large part à des achats d'équipement). L'emprunt principal impose une nouvelle hypothèque, mais l'emprunt complémentaire est garanti par une inscription simple – sans hypothèque – sur les locaux de la rue Daviel. Pour la Banque Populaire Rives de Paris, il existe une soule en cas de remboursement anticipé par rachat par un établissement bancaire (fixée à 3% des intérêts restant dus), mais pas de pénalités si l'emprunteur rembourse lui-même tout ou partie de cet emprunt (grâce à des dons ou legs en particulier).

Le prévisionnel voté le 13 mars 2016, avec le nouvel emprunt, aurait conduit à une augmentation de cotisation pour 2017 ; avec l'offre de la Banque Populaire Rives de Paris (15 ans - à 1.80 - pour l'emprunt principal et 10 ans - à 1.40 - pour l'emprunt complémentaire de 300.000 €), l'augmentation de cotisation annuelle serait de 34 € pour 2017.

Si l'offre de la Banque Populaire Rives de Paris est confirmée, il faut que le conseil d'administration donne son accord pour la convocation d'une assemblée générale à titre extraordinaire avant les vacances, afin que soit votée par cette assemblée générale une offre précise, nécessaire à l'obtention de l'autorisation par la préfecture. Il faut donc compléter le vote du 13 mars 2016.

Au cas où la Banque Populaire Rives de Paris serait désavouée par le comité de crédit des Banques Populaires, il est proposé que Denys Ribas, président, et Clarisse Baruch, secrétaire générale, soient mandatés par le conseil d'administration pour rechercher une solution auprès d'un autre établissement bancaire.

Interrogé sur le taux d'endettement et sur l'incidence des trois années successives de déficit, qui ont paru nous être reprochés par LCL et la Société Générale, M. Bahri répond que les investissements de la SPP sont correctement financés : les actifs de l'association sont de l'ordre de 5 M€. Si le taux d'endettement dépasse en effet 30%, il n'y a pas de problème structural de financement.

M. Bahri précise que la banque LCL et la Sté Générale ont calculé une capacité d'autofinancement (CAF) qui est inférieure à leurs critères de prêt ; c'est un critère technique bancaire général qui vise à évaluer la marge de bénéfices d'un prêt pour un organisme prêteur. Il ajoute que la Banque Populaire Rives de Paris, banque spécialisée dans le secteur social, a posé des questions beaucoup plus adaptées aux buts de la SPP et au fonctionnement associatif : les réponses que la Banque Populaire Rives de Paris a reçues lui ont donné satisfaction, comme en témoigne la réponse positive que la SPP a reçue par le courrier présenté au conseil d'administration.

Interrogé sur la « linéarisation des intérêts », M. Bahri répond qu'elle ne modifie pas la trésorerie et n'affecte pas la régularité du remboursement des banques. Elle obéit à un principe d'équité et de solidarité entre les membres : son coût étant fixe, cette charge pèse de façon égale au fil des années sur les cotisations.

Le conseil d'administration doit se prononcer non sur le principe de cet emprunt de 300.000 € déjà voté, mais sur l'offre de la Banque Populaire Rives de Paris (prêt principal et prêt complémentaire), sur la convocation d'une assemblée générale convoquée à titre extraordinaire le mercredi 20 juillet 2016 pour approuver la nouvelle prise d'hypothèque et sur le mandat donné au président et à la secrétaire générale pour la recherche d'une autre solution en cas de besoin.

La discussion est ouverte et on débat de l'alternative éventuelle de renoncer à l'emprunt et de solliciter de l'assemblée générale le vote d'une cotisation exceptionnelle unique (de 400 à 500€) pour couvrir la somme de 300.000 € (en plus de la cotisation ordinaire de l'année, bien sûr) : cette proposition ne recueille pas un avis favorable de la majorité des membres du CA et il lui est également opposé un problème de faisabilité, la SPP ayant besoin d'une solution rapide pour faire face à ses engagements et obligations de trésorerie, en particulier le versement des salaires du personnel. On rappelle que l'hypothèse de prêts volontaires et sans intérêts par les membres a été écartée en raison de sa complexité et de la temporalité de sa mise en œuvre éventuelle. L'emprunt

de 300.000 € apparaît comme la solution la plus réaliste et son principe a été voté lors de la dernière assemblée générale ordinaire, le 13 mars 2016.

Votes :

- 1) *Contraction de l'emprunt de 300.000 € auprès de la Banque Populaire Rives de Paris (sur 10 ans, au taux nominal de 1.40) ; vote à bulletins secrets : 24 votants, 22 oui, 2 abstentions.*
- 2) *Evolution de l'emprunt principal avec contraction d'un emprunt auprès de la Banque Populaire Rives de Paris (sur 15 ans au taux nominal de 1.80) avec rachat du prêt de la Société Générale et versement d'une soultte de 77.260 € ; vote à bulletins secrets : 24 votants, 21 oui, 3 non.*
- 3) *Convocation à titre extraordinaire d'une assemblée générale, le mercredi 20 juillet 2016 à 21h ; vote à main levée : oui à l'unanimité.*
- 4) *Mandat donné à Denys Ribas, président de la SPP et Clarisse Baruch, secrétaire générale, pour rechercher auprès d'autres établissements bancaires d'autres solutions si nécessaire. Désignation approuvée à l'unanimité par un vote à main levée.*

#### **8/ Recommandation par la SPP auprès de ses membres de favoriser un cadre analytique classique pour les jeunes professionnels, après avis positif de la commission d'enseignement.**

La commission d'enseignement a exprimé son accord pour qu'il soit recommandé par la SPP, pour ses membres et en tant que tiers institutionnel, de pratiquer des tarifs ajustés pour permettre à de jeunes éventuels futurs collègues de faire une véritable analyse quand elle est indiquée. Il ne s'agit nullement d'une remise en cause du « modèle français », chaque analyste restant maître de son indication.

*Cette recommandation est approuvée par le CA.*

#### **9/ Projet d'évolution du site internet.**

Vassilis Kapsambelis, responsable du site internet présente la situation.

Notre site internet a besoin d'une nouvelle rénovation. Il est fabriqué sur une base disponible gratuitement sur internet, mais il n'a pas été mis régulièrement à jour, faute de personnes compétentes (les secrétaires formées ont quitté la SPP et il n'y a pas de webmaster) ; des étapes de mise à jour ont été manquées et le site ne peut plus guère évoluer, le risque étant grand de le désorganiser par une manipulation imprudente. Insérer un texte ne pose aucun problème, mais insérer une image, une annonce, ou modifier la présentation d'une page, devient extrêmement périlleux. Les plus jeunes de nos membres et AeF font remarquer que le site est vieillot et peu ergonomique.

Que faire ? Tenter encore quelques bricolages limités ou repartir sur une nouvelle architecture, plus performante et plus contemporaine ?

Il y a maintenant de nombreux « patch » ou bricolages effectués au fil des années par des informaticiens et il semble qu'on arrive au bout de cette logique. Les informaticiens ne peuvent pas intervenir à tout bout de champ – ils n'en ont pas la disponibilité - pour des petites interventions de routine qui devraient être assumées sur place par une personne formée à cet effet.

*V. Kapsambelis demande au conseil d'administration l'autorisation d'explorer des nouvelles pistes et de les faire chiffrer. Le CA donne son accord pour cette recherche et l'évaluation de solutions efficaces de modernisation du site.*

#### **10/ Conférences de Ste Anne. Hypothèse de rapatriement des conférences Psychiatrie et Psychanalyse, rue Daviel.**

La question s'était posée, à la demande de Josiane Chambrier-Slama et Victor Souffir, responsables de ces conférences, de les rapatrier rue Daviel, en raison de la précarité de cette installation et de son inconfort (dans un amphi assez dégradé et peu accessible). Depuis une solution a été trouvée pour l'année 2016/2017 : grâce à l'intervention de Chantal Baldacci, la directrice de Ste Anne a accordé à la SPP l'usage gracieux d'un amphi confortable. La question

restera néanmoins posée pour l'avenir et elle soulève plusieurs questions : la perte du contact direct avec un établissement psychiatrique, des difficultés de planning (la salle de conférences étant très utilisée les lundis) et enfin celui du paiement éventuel de ces conférences (au même titre que les autres conférences ouvertes).

### **11/ Demandes de l'API et de la FEP concernant les listes des membres et des AeF**

L'API et la FEP font régulièrement la demande de disposer des adresses de nos membres et AeF.

L'API et l'IPSO sont des associations de membres : ils possèdent donc les noms et adresses des membres et des AeF.

La FEP est une fédération d'associations et la CNIL ne nous permet pas de transmettre le fichier des mails des membres sans leur accord explicite, individuel et réversible. En l'état, la réponse de la SPP est donc négative pour la FEP en ce qui concerne les mails. Les informations concernant les adresses postales seront par contre communiquées comme par le passé.

### **12/ Bulletin institutionnel de la SPP : suppression. Vote.**

Le bulletin institutionnel n'est plus édité depuis trois ans. Toutes les informations qu'il contenait étant disponibles sur le site, mais il fallait que le CA prenne acte de sa suppression pour être en conformité avec le règlement intérieur.

*Le CA vote la suppression du bulletin institutionnel de la SPP à l'unanimité (vote à main levée).*

### **13/ Informations**

- Les indécidations et négligences de notre responsable comptable et financier, M. Pascal Barbier, ont entraîné diverses erreurs de règlement auprès des entreprises qui ont ralenti le bon achèvement des travaux.
- Problèmes de la complexité des systèmes de fermeture en cours de résolution. Les besoins des patients du CCTP, de nos salariés et de nos membres sont difficiles à harmoniser.
- La salle de conférences a été équipée d'un système vidéo automatisé ne nécessitant pas la présence d'un technicien pour les enregistrements.
- La signalétique devrait être livrée très prochainement, les peintures extérieures doivent être réalisées dans les jours qui viennent. Les serrures sont maintenant en place.
- Les codes : (1915) code permanent pour les membres. Code patients CCTP à certaines heures (1954). Code alarme (1900 on/off).
- Pose de grilles de protection sur les 8 fenêtres donnant sur la cour mitoyenne.
- L'avenant à la convention d'occupation des locaux par le CCTP, signé le 10 mai 2016 a été transmis.
- Après échange avec Bernard Chervet, la SPP soutient sa candidature au *board* de l'IPA
- Le STIF : la réduction du personnel liée au départ du CCTP à l'ASM13 nous fait espérer échapper à cette taxe. Les calculs sont complexes et en cours. À suivre.
- Jasmine Lefebvre, recrutée comme « comptable unique » a pris la succession de M. Barbier qui a quitté la SPP par rupture conventionnelle. La qualité de son travail est très satisfaisante et elle a mis en évidence de nombreux manquements de son prédécesseur.

### **14/ Questions diverses**

- Ont été élus membres titulaires au dernier collège électoral: Annie Roux et Patrick Cauvin.
- A la demande de Ellen Sparer et de Gilbert Diatkine, le séminaire en langue anglaise de l'EPI (Institut de l'Europe de l'Est) sera accueilli par la SPP en 2018 ou 2019.

La réunion du conseil d'administration est levée à 23h50.

**La prochaine réunion du conseil d'administration se tiendra le mardi 4 octobre 2016.**

Denys RIBAS  
Président

Clarisse BARUCH  
Secrétaire Générale